+ a St. Malo 14. 9bre 1762

Monsieur

La lettre du 6 Courant, dont il vous a plu M'honorer En me donnant
avis de ne plus fatiguer de mes lettres, L'academie ni aucuns de ses membres,
au sujet du Bandage que J'ay Envoyé; En me disant que L'academie
a prononcé et n'a plus rien à dire sur Celà, me rapelle qu'En Effet,
et mesme Malgré moy, Je me suis rendu Importun; Ce qui ne fust
surement point arrivé si, Ce que J'apprends par vôtre lettre, m'Eust
Eté plutot annoncé: mon premier Bandage ayant Eté Examiné
et approuvé par L'academie Je m'En serois tenu à la lettre de
Monsieur de Bordenave qui me le Justifie.

L'academie m'En ayant demandé un second et nommé un
Commissaire pour Examiner L'utilité des changemens que J'y
avois fait, Je me suis persüadé que le dessein de L'academie Etoit
de prononcer une seconde fois. C'est Cette Idée qui seule a Causé
toutes mes Importunités; mais Envoi-Cy la Conclusion, passez-là
moy Je vous prie; et puisque L'academie n'a plus rien a
prononcer, Je m'En tiens au seul Jugement que le Commisse
qu'elle ait porté, qui m'Etant favorable, Je Crois qu'En
Consequance, Je puis rendre mon Bandage public, comme
autorisé de L'academie. Vôtre lettre mesme semble

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 16 d.1 n°15 p.6

+

Enquelque façon m'y autoriser, néanmoins Je ne puis Encore m'y resoudre Sans auparavant Consulter vôtre Equité, Car J'ay trop de respect pour vous et pour vôtre Illustre Corps pour ne vous pas soumettre toutes mes Volontés à Ce sujet, et pour rien faire qui puisse vous deplaire. accorder moy-donc s'il vous plait, pour derniere Sattisfaction, la Grace de me faire Connoitre si Je ne vous feray point de peine En rendant Cet Instrument public; Je pense que vous ne me refuserez pas Cette permission sur tout si vous Jugez Ce Bandage avoir quelque avantage audessus des ordinaires. Comme Je ne suis pas Chirurgien, J'avoüe que Je pourrois m'y tromper, et malgré L'utilité sensible que J'y trouve moy mesme, et les Eloges que m'En font tous Ceux qui En font un usage Conforme à L'Instruction que Je donne [illegible], par Ecrit, néanmoins J'ay trop de Confiance En vous pour ne pas me rendre à vôtre Equitable Jugement, et En Consequence Je vous puis assurer que la reponse dont vous voudrez bien m'honorer mettra fin à toutes mes Importunités, sans néanmoins Borner ma reconnoissance ni le profond respect avec lesquels J'ay l'honneur d'être

Monsieur

Au Bureau des Classes a St Malo

Vôtre très humble et très
obeissant serviteur
Duault Duplessix

Copie de la lettre de M.r Bordenave du 12 f.ier 1762

L'academie, M.r, a Examiné avec attention le Bandage que vous luy avez Envoyé. Le degrez de perfection que vous avez procuré à cet Instrument et le Raport qu'il a avec d'autres, font présumer son usage aussi utile qu'il peut L'etre. il parroit seullement à craindre qu'il n'ait L'inconvenient de se relâcher dans Certaines positions. L'academie vous remercie et voit avec plaisir le zéle que vous temoignés pour la perfection des Bandages; Je vous prie de me Croire trés parfaittement, M.r &c.a signé Bordenave

Je vous donne Icy Copie Exacte de la lettre de M.r Bordenave pour vous rapeller Le Jugement prononcé par l'academie, et vous metre à lieu de Juger si mes prétentions son legitimes.

quand au relâchement allegué, J'ay des-jà Eu L'honneur de reponndre qu'au moyen des Ceintures Et souscuisses, on Etoit toujour a lieu d'arreter ou mesme de prévenir le relâchement dans toutes positions, L'experiance Justifie ma deffance En Cette partie. Et une legere attention L'autorisera toujours.

Le Bandage pour le Nombril qui porte son ressort dans sa pelote, dont J'ay Eu L'honneur de parler dans mes précedentes lettres, fait parfaitement son devoir avec la seule Ceinture de Cuir, il Est plus fixe et plus solide que les autres, J'avoüe qu'il Est un peu plus difficile a ajuster; Car la Ceinture demande quelque Differance selon les sujets; mais une fois qu'on a trouvé Le point Convenable a Ceux qui En requierent, L'experiance de son utilité sensible se fait bientôt reconnoitre et En Effet Est des-ja reconnüe par des personnes de differens sexe; mesme Des Dames Religieuses Commancent a En préferer L'usage. mais Je ne prendray pas la liberté de le présenter a moins que L'academie ne le requiere, dans Ce Cas Je me feray un vray plaisir D'obeïr à ses ordres

Je vous donne aussi une Copie de mes observations sur l'observation et L'usage de mon Bandage, au moyen desquelles J'Espere que vous reconnoitrez qu'il ne tiendra qu'à Ceux qui En feront usage d'En tirer tout le fruit qu'on En peut raisonnablement Esperer, et pourvû qu'ils y veüillent faire attention ils Evitront tous les Inconveniens facheux de relachement et autres; L'Instrument ayant d'ailleurs toutes Les propriétés Convenables, pourvû qu'il soit Construit Conforme au dégré du mal pour lequel il Est destiné